

CORSICA STATISTICA

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Agenza di Sviluppo
Economicu di a Corsica
Agence de Développement
Économique de la Corse



OSSERVAZIONE ECUNOMICA TERRITORIALE - OBSERVATION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE



UNION EUROPÉENNE

LA PAUVRETÉ EN CORSE A PUVERTÀ IN CORSICA



UNION EUROPEENNE

LA PAUVRETÉ EN CORSE – JUILLET 2018

Contact : Hélène MAESTRACCI

helene.maestracci@adec.corsica / 04.95.50.91.32.

DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ : Source INSEE

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Le seuil de pauvreté pour l'année 2015, s'établit à **1 015 € par mois**.

Source Filosofi : Fichier Localisé Social et Fiscal

Le dispositif Filosofi a été mis en œuvre afin de permettre, de façon nouvelle, une observation du revenu disponible des ménages aux échelons géographiques infra-départementaux. Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif).

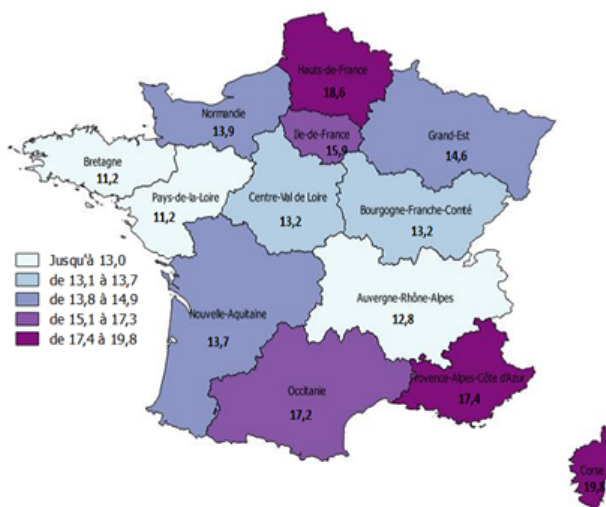
AVERTISSEMENT

Dans le champ couvert par Filosofi sont absents ou exclus des ménages fiscaux dits « ordinaires » : les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, centres d'hébergement, maisons de détention, communautés religieuses, cités universitaires, ...) et les sans-abri. Cela représente 17,4 % de la population, soit 56 723 personnes non couverts par le dispositif Filosofi.

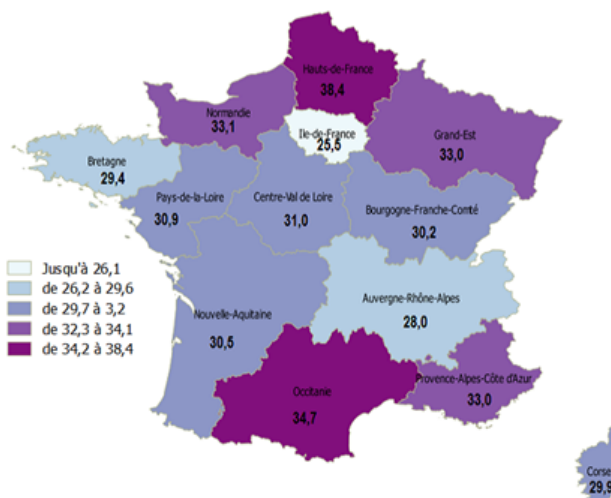
Aussi, en Corse pour l'année 2015, Filosofi traite 123 794 ménages fiscaux, comprenant 270 175 personnes, soit 82,6 % de la population résidente, il est donc non exhaustif.

1/ LA PAUVRETÉ DANS LES RÉGIONS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

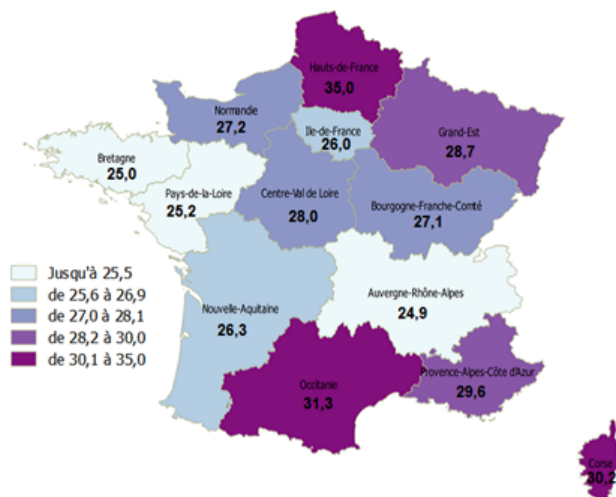
Taux de pauvreté par région en 2015 (%)



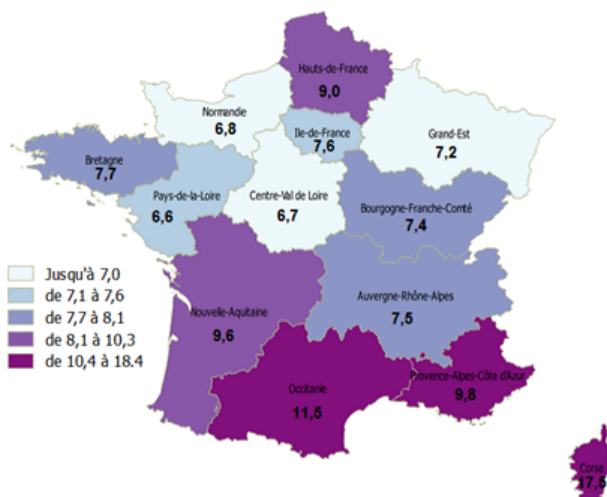
Taux de pauvreté des familles monoparentales par région en 2015 (%)



Taux de pauvreté des ménages locataires par région en 2015 (%)



Taux de pauvreté des « 75 ans et plus » par région en 2015 (%)



Plus de situations de pauvreté en Corse

Selon la source Filosofi, en 2015 le niveau de vie médian de la population de France métropolitaine s'établit à 20 565 euros par an. L'Ile-de-France se situe nettement au-dessus avec 22 640 euros, suivie de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec plus de 21 200 euros. Les Hauts-de-France et la Corse sont les régions avec les plus bas niveaux de vie médian, soit respectivement 18 982 euros et 19 246 euros. Ainsi, la moitié de la population Corse vit dans un ménage disposant d'un revenu mensuel inférieur à 1 604 euros.

Ces disparités régionales de niveau de vie se traduisent indubitablement par des différences importantes de taux de pauvreté. Les conditions de pauvreté apparaissent plus fréquentes dans les régions du nord et du sud de la

France. En 2015, le taux de pauvreté s'établit à 14,2 % en France métropolitaine et varie selon les régions de 11,2 % au Pays-de-la-Loire à 19,8 % en Corse. Ces personnes en situation de précarité ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 015 euros par mois pour une personne seule, 1 522 euros pour un couple sans enfant et 2 131 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

La Corse, malgré une légère baisse (0,4 point) sur un an de la part de population en situation de précarité conserve selon les critères les moyennes de taux de pauvreté parmi les plus élevées. La moitié des Corses en



situation de pauvreté a un niveau de vie inférieur à 800 euros.

Cette précarité touche en premier lieu les familles monoparentales, leur taux de pauvreté est compris entre 25,5 % en Ile-de-France et 38,4 % dans les Hauts-de-

France. En Corse il atteint 29,9 %, c'est inférieur de 1 point à la moyenne nationale (30,9 %).

Les ménages locataires sont eux aussi nombreux à être confrontés à la pauvreté, la Corse fait partie des régions les plus impactées (30,2 %) après l'Occitanie (31,3 %) et les Hauts-de-France (35,0 %).

2/ DONNÉES DE CADRAGE DE LA PAUVRETÉ EN CORSE

<p>ZONE D'EMPLOI CALVI – ILE-ROUSSE Part des ménages fiscaux imposés : 46,6 % Médiane du niveau de vie : 17 900 € Taux de pauvreté : 23,2 % Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : 18,4 % Taux de pauvreté des locataires : 32,5 %</p>
<p>ZONE D'EMPLOI CORTE Part des ménages fiscaux imposés : 46,4 % Médiane du niveau de vie : 18 686 € Taux de pauvreté : 22,1 % Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : 21,2 % Taux de pauvreté des locataires : 32,7 %</p>
<p>ZONE D'EMPLOI AJACCIO Part des ménages fiscaux imposés : 56,2 % Médiane du niveau de vie : 20 829 € Taux de pauvreté : 15,2 % Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : 14,5 % Taux de pauvreté des locataires : 24 %</p>
<p>ZONE D'EMPLOI SARTENE - PROPRIANO Part des ménages fiscaux imposés : 46,2 % Médiane du niveau de vie : 18 231 € Taux de pauvreté : 22,4 % Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : 20,7 % Taux de pauvreté des locataires : 30,7 %</p>



<p>ZONE D'EMPLOI BASTIA Part des ménages fiscaux imposés : 46,6 % Médiane du niveau de vie : 18 755 € Taux de pauvreté : 21,3 % Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : 19 % Taux de pauvreté des locataires : 32,7 %</p>
<p>ZONE D'EMPLOI GHISONACCIA - ALERIA Part des ménages fiscaux imposés : 43,4 % Médiane du niveau de vie : 17 648 € Taux de pauvreté : 24,7 % Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : 20,5 % Taux de pauvreté des locataires : 36,8 %</p>
<p>ZONE D'EMPLOI PORTO-VECCHIO Part des ménages fiscaux imposés : 49,5 % Médiane du niveau de vie : 18 046 € Taux de pauvreté : 22,8 % Taux de pauvreté des 75 ans ou plus : 17,6 % Taux de pauvreté des locataires : 33 %</p>

Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris

Sources : Insee, Filosofi 2015 – Traitement CorsiStat

Définitions des indicateurs

Part des ménages fiscaux imposés : pourcentage des ménages fiscaux qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. L'impôt à acquitter pour un ménage fiscal correspond à la somme des impôts à acquitter par les foyers fiscaux qui le composent.

Médiane du niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation. La médiane est la valeur qui partage en deux parties égales le niveau de vie.

Ex : Dans la zone d'emploi Calvi – Ile-Rousse, la moitié des ménages ont un niveau de vie annuel en-dessous de 17 900 € et l'autre moitié au-dessus.



3/ REVENUS ET PAUVRETÉ

Typologie des ménages en situation de pauvreté en 2015 (en %)

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métrop.	Niveau de vie médian des pers. pauvres en Corse (en €/mois)
Ménages d'une personne	21,4	26,6	24,2	16,4	790
Ménages de deux personnes	14,3	19,1	16,9	9,3	807
Ménages de trois personnes	14,6	19,3	17,1	13,4	793
Ménages de quatre personnes	15,5	19,3	17,6	12,4	801
Ménages de cinq personnes ou plus	25,5	30,2	28,0	27,1	806
Couples sans enfant	11,5	15,6	13,7	5,9	811
Couples avec enfant(s)	16,4	20,0	18,3	13,7	801
Famille monoparentale	25,7	33,3	29,9	30,9	795
Femmes seules	20,9	26,7	24,0	15,1	810
Hommes seuls	22,2	26,6	24,6	18,2	751
Taux de pauvreté	17,4	21,9	19,6	14,2	799

Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris

Sources : Insee, Filosofi 2015 – Traitement CorsiStat

Lecture : 24,2 % des ménages corses composés d'une personne sont en situation de pauvreté contre 16,4 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Le niveau de vie médian des Corses vivant seuls et touchés par la pauvreté est de 790 € par mois

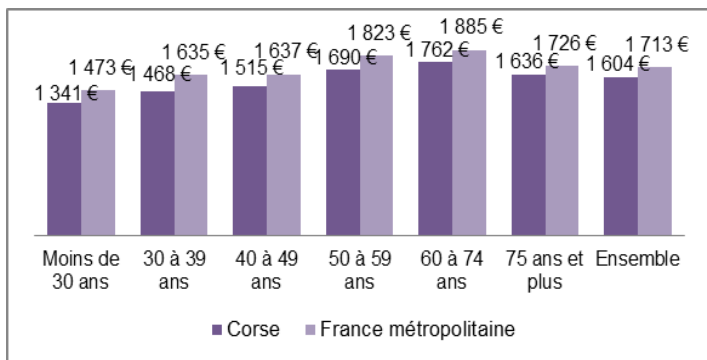
Quel que soit le type de ménage, le taux de pauvreté est supérieur en Corse par rapport à l'ensemble de la France métropolitaine excepté pour la famille monoparentale (-1 point).

Les personnes vivant en couple sans enfant disposent d'un niveau de vie plus élevé, contrairement à celles vivant seules ou au sein d'une famille monoparentale chez lesquels un niveau de vie plus faible se fait ressentir. Disposer d'un seul revenu expose plus souvent à la pauvreté, car en étant isolée, la personne ne bénéficie pas du soutien d'autres membres composant le ménage sous forme de partage des revenus et des charges. Ainsi, la pauvreté touche en plus faible proportion les couples sans enfants (13,7 %) que la personne vivant seule (24,2 %) ou la famille monoparentale (29,9 %).

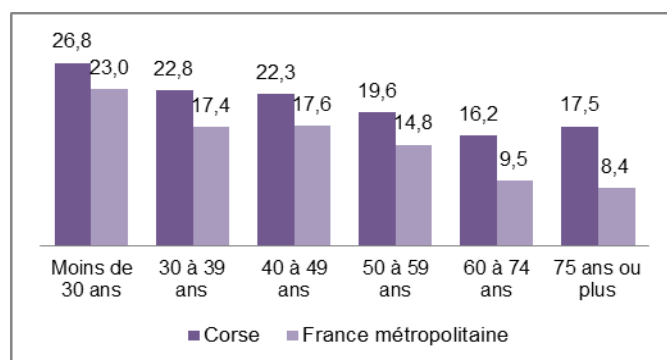
En France, malgré les droits supplémentaires et allocations spécifiques qui leur sont attribués, ces personnes isolées avec enfant ont un niveau de vie moyen inférieur de 35 % à celui de l'ensemble de la population. De manière générale le niveau de vie des ménages diminue lorsque le nombre d'enfants augmente et diminue encore davantage avec l'avancement en âge des enfants. Dans le même temps le taux de pauvreté augmente alors avec le nombre d'enfants.

Les personnes seules disposent de faibles revenus, soit 790 € par mois. Les hommes seuls sont plutôt jeunes et les femmes seules plutôt âgées, cela se traduit par un niveau de vie médian inférieur pour les hommes, soit 751 € contre 810 € pour les femmes.

Niveau de vie médian selon l'âge du référent fiscal en 2015



Taux de pauvreté selon l'âge en 2015 (en %)



Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris
Sources : Insee, Filosofi 2015 – Traitement CorsiStat

Lecture : le niveau de vie médian des Corses de 30 à 39 ans est de 1468 €, c'est 167 € de moins qu'un individu de la même tranche d'âge en France métropolitaine

Lecture : 22,8 % des ménages corses de 30 à 39 ans vivent sous le seuil de pauvreté contre 17,4 % en France métropolitaine

Jusqu'à 75 ans plus le référent fiscal est âgé, plus le niveau de vie augmente. Les plus élevés se concentrent entre 60 et 74 ans, soit 1762 € par mois et les plus faibles chez les moins de 30 ans qui disposent de 1341 €.

En lien avec les niveaux de vie, la répartition de la pauvreté par âge fait ressortir qu'elle touche en plus grand nombre les ménages « jeunes » (26,8 %). Alors que les salariés et les retraités sont moins touchés par la pauvreté, il est à noter que la population âgée de plus de 75 ans se trouvant en situation de pauvreté est proportionnellement supérieure de 10 points par rapport à l'ensemble du territoire de France métropolitaine.

L'écart le plus significatif entre tranche d'âge intervient au passage à la cinquantaine où les revenus augmentent le plus par rapport à la taille des ménages du fait du départ des enfants du foyer.

Composition du revenu disponible selon les régions – ensemble des ménages (en %)

Région	Part des salaires, traitements ou chômage	dont part des indemnités chômage	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus du patrimoine et autres revenus	Part des revenus des activités non salariées	Part de l'ensemble des prestations sociales
Ile-de-France	79,6	3,1	21,5	11,5	5,1	4,3
Centre-Val de Loire	64,2	3,0	31,9	9,5	5,2	5,1
Bourgogne-Franche-Comté	63,8	3,0	31,9	9,2	5,6	5,2
Normandie	64,2	3,2	30,9	8,9	5,5	5,8
Hauts-de-France	66,9	3,5	27,4	8,3	5,4	7,4
Grand Est	64,4	3,2	28,4	12,3	5,5	5,3
Pays de la Loire	65,6	3,1	29,6	9,7	5,3	5,2
Bretagne	61,8	3,1	32,6	9,9	6,4	5,0
Nouvelle-Aquitaine	60,7	3,2	33,2	10,4	6,3	5,2
Occitanie	61,3	3,5	31,5	10,7	6,5	6,1
Auvergne-Rhône-Alpes	68,3	3,1	27,3	11,1	5,1	4,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	62,5	3,5	31,0	12,4	6,4	5,6
Corse	60,2	3,0	31,6	11,2	8,5	5,6
France métropolitaine	67,5	3,2	28,3	10,6	5,6	5,3

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, Filosofi 2015 – Traitement CorsiStat

Lecture : en Corse parmi les revenus disponibles 60,2 % proviennent des salaires, traitements ou d'indemnités chômage, 31,6 % de pensions, retraites et rentes, 11,2 % sont des revenus du patrimoine et 5,6 % de prestations sociales



Les différentes sources de revenus et donc de montants très variables conduisent à des situations hétérogènes vis-à-vis de la pauvreté. La majeure partie du revenu disponible des ménages corses émane d'activités salariées (57,2 %), dont le niveau de vie médian s'élève à 1670 €. C'est la plus faible part des régions et inférieure de 7,1 points par rapport à l'ensemble de la France métropolitaine. À contrario la part des pensions, retraites et rentes y est parmi les plus fortes (31,6 %). Alors que la part des revenus non-salariés oscille entre 5,1 % et 6,5 %, elle atteint en Corse 8,5 %.

Les prestations sociales attribuées sous conditions de ressources (minima sociaux, aides au logement, ...)

représentent 5,6 % des revenus disponibles des ménages. Pour les plus modestes, ces prestations représentent une part significative de leurs ressources. Pour un quart des allocataires, les prestations sociales constituent plus de 50 % de leurs ressources et pour 15 % c'est la totalité de leurs revenus.

Les ménages pour lesquels les indemnités chômage constituent la majorité de leurs ressources ont le niveau de vie plus faible, soit 964 € mensuels.

Les niveaux de vie les plus élevés résident dans les ménages percevant un revenu d'activités non salariées (1729 €) et de leur patrimoine (1944 €).

Niveau de vie médian selon la source principale de revenus déclarés par les ménages en 2015 (en €/mois)

	Corse	France métropolitaine
Salaires et traitements	1669	1754
Indemnités de chômage	964	966
Revenus des activités non salariées	1729	2077
Pensions, retraites et rentes	1572	1729
Revenus du patrimoine	1944	2228

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, Filosofi 2015 – Traitement CorsiStat

Le taux de pauvreté est particulièrement élevé pour les individus dont le revenu principal est constitué de l'indemnité chômage aussi bien en Corse qu'au niveau national, soit 57,2 % et 56,5 %.

Les ménages avec des revenus d'activités non salariées sont davantage touchés par la pauvreté (30,8 %) à cause des revenus plus fluctuants que ceux qui sont salariés (14,1 %).

Alors que les personnes ayant comme source de revenu principale leur patrimoine ont le niveau de vie médian le plus élevé, elles sont pour un quart touché par la pauvreté en raison notamment de la grande diversité des patrimoines et des revenus en découlant.

Enfin celles percevant pensions, retraites et rentes ont un taux de pauvreté en Corse supérieur de 9 points avec la France métropolitaine en raison des faibles retraites agricoles et cotisations des années 60 à 90 pour un nombre de métiers, ainsi que les pensions de veuvage qui y sont liées. De ce fait la part des retraités percevant le minimum vieillesse en Corse est de 10,9 % en 2015 contre 3,1 % au national. Le montant de cette allocation étant inférieur au seuil de pauvreté par conséquent ces retraités se trouvent automatiquement en situation de précarité.

Taux de pauvreté selon la source principale de revenus déclarés par mes ménages en 2015 (%)

	Corse	France métropolitaine
Salaires et traitements	14,1	11,4
Indemnités de chômage	57,2	56,5
Revenus des activités non salariées	30,8	19,7
Pensions, retraites et rentes	20,5	11,4
Revenus du patrimoine	25,7	22,2

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-CCMSA, Filosofi 2015 – Traitement CorsiStat